

recrutement d'un gestionnaire finances RH à compter du 17 octobre 2022 sur un emploi du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

- La modification du temps de travail du poste d'adjoint d'animation affecté à l'école maternelle de Diusse sur des fonctions d'ATSEM suite à la demande de l'agent de passer de 35 heures hebdomadaires annualisées à 30 heures hebdomadaires annualisées.
- La modification du temps de travail du poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe affecté aux écoles de Diusse sur des fonctions d'agent polyvalent suite aux nécessités de services et à l'accord de l'agent de passer de 27,5 heures hebdomadaires annualisées à 30 heures hebdomadaires annualisées.
- La modification de deux postes d'Adjoints techniques affectés aux écoles de Diusse sur des fonctions d'agents polyvalents afin d'élargir les emplois au grade d'agent de maîtrise suite à la promotion interne des agents qui occupent ces postes.

Mme la Présidente propose également au comité syndical de créer un emploi permanent de catégorie C sur le grade d'adjoint d'animation ou adjoint principal d'animation 2ème classe ou adjoint principal d'animation 2ème classe à temps non complet (30/35ème) sur un poste d'agent polyvalent affecté au service enfance et à l'école maternelle de Garlin.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

AUTORISE la saisine du CTI pour avis simple concernant les modifications suivantes :

- la suppression à compter du 1^{er} novembre 2022 du poste d'attaché territorial affecté aux fonctions de Responsable RH/Finances qui sera vacant suite au changement de Direction et au recrutement d'un gestionnaire finances RH à compter du 17 octobre 2022 sur un emploi du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
- La modification du temps de travail du poste d'adjoint d'animation affecté à l'école maternelle de Diusse sur des fonctions d'ATSEM suite à la demande de l'agent de passer de 35 heures hebdomadaires annualisées à 30 heures hebdomadaires annualisées.
- La modification du temps de travail du poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe affecté aux écoles de Diusse sur des fonctions d'agent polyvalent suite aux nécessités de services et à l'accord de l'agent de passer de 27,5 heures hebdomadaires annualisées à 30 heures hebdomadaires annualisées.
- La modification de deux postes d'Adjoints techniques affectés aux écoles de Diusse sur des fonctions d'agents polyvalents afin d'élargir les postes au grade d'agent de maîtrise suite à la promotion interne des agents qui occupent ces postes.

DECIDE de créer à compter du 1^{er} novembre 2022 un emploi permanent de catégorie C sur le grade d'adjoint d'animation ou adjoint principal d'animation 2ème classe ou adjoint principal d'animation 2ème classe à temps non complet (30/35ème) sur un poste d'agent polyvalent affecté aux services enfance et à l'école maternelle de Garlin.

APPROUVE le tableau des effectifs du Syndicat à compter du 1^{er} novembre 2022 comme suit :

N°	Service	Filière	Cat	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes budget	Postes pourvus
1	Direction	Administrative	A	Attaché territorial	Directeur / Directrice des Services	35/35	1	1
2	Administratif	Administrative	A	Attaché territorial	Responsable RH/Finances	35/35	1	0
4	Administratif	Administrative	C	Adjoint administratif	Gestionnaire administrative et éducation	35/35	1	1
5	Administratif	Administrative	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Gestionnaire RH/Finances	35/35	1	1 à compter du 17/10/22
6	Education et Animation	Animation	B	Animateur territorial ou Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	Coordonnateur Enfance Jeunesse	35/35	1	1
7	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Responsable Espace Jeunes	30/35	1	1
8	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Animatrice enfance	35/35	1	0
9	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Directrice ALSH	35/35	1	1
10	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Agent polyvalent (Animatrice et maternelle)	30/35	1	0
11	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	ATSEM	30/35	1	1
12	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Agent école maternelle	33/35	1	1
13	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Agent école maternelle	33/35	1	1
14	Education et Animation	Médico-sociale	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	ATSEM	35/35	1	0
15	Education et Animation	Médico-sociale	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	ATSEM	32/35	1	1
16	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise	Agent restauration	30/35	1	1
17	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	28.50/35	1	1

				principal de 2 ^{ème} classe Agent de maîtrise				
18	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent restauration	21/35	1	1
19	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	32/35	1	1
20	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	28/35	1	1
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC								
22	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	22/35	1	1
23	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	30/35	1	1
24	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	22/35	1	1
25	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	17/35	1	1

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE

